



Recidive consommation/détention/acquisition cannabis

Par **theon**, le **18/01/2017** à **14:21**

Bonjour,
Je me suis fais arrêter en possession de 2-3 grammes de cannabis il y a quelques jours, le problème étant que je me suis déjà fais arrêter une première fois il y a deux ans et donc je suis dans le cas d'une récidive.
Sachant que la première fois je n'avais que 2 grammes et je n'ai pas eu le droit au rappel à la loi comme tout le monde. J'ai effectué un stage de sensibilisation à la drogue payant.
J'ai donc l'appréhension de prendre du sursis voir même du ferme étant donné que après m'être renseigné j'ai cru comprendre que je risquais jusqu'à 4 ans d'emprisonnement ferme.
Pouvez vous m'éclairer sur les sanctions que je risque? Est-il possible que je refasse un stage dans le meilleur des cas? Sachant que j'ai la motivation pour arrêter définitivement et que je suis prêt à accepter tout type de soin.

Par **theon**, le **19/01/2017** à **12:59**

up

Par **Visiteur**, le **19/01/2017** à **14:09**

Bjr,
C'est bien d'avoir la motivation, c'est mieux aussi pour vos neurones, que le cannabis détruit petit à petit.
Le procureur peut aussi vous convoquer pour une injonction thérapeutique...et si vous persistez, vous pouvez finir par être condamné à des sanctions plus lourdes que de simples obligations de soins.
Mais vous ne me semblez pas avoir besoin de

conseil, vous en connaissez autant que nous ici je pense, à la vue de vos réponses à la question de Dupdup.

Par **theon**, le **19/01/2017** à **14:29**

Tout d'abord merci pour votre réponse,
Je connais bien les sanctions encourues pour une première arrestation mais cependant j'ai du mal à comprendre les textes sur la récidive. Est-ce que je risque vraiment une peine plancher de 4 ans ferme ?

Par **goku80**, le **03/09/2017** à **04:11**

Bonjour,
Je suis dans le même cas que vous, pouvez-vous me dire ce que vous avez eu svp
Cordialement

Par **theon**, le **03/09/2017** à **13:11**

Bonjour,
Je suis passé au tribunal en ordonnance pénale et j'ai eu le droit à un deuxième stage de sensibilisation aux drogues à 200 € et des frais de dossier de 28€. Et qui dit ordonnance pénale dit ouverture de casier B2.